



**RISSI**  
TRING-JONCTION | SAINT-FRÉDÉRIC  
SAINT-JULES | SAINT-SÉVERIN



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

Mardi 24 janvier 2023 20h

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin tenue le 24 janvier 2023 et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

### Membres votants :

**Monsieur Mario Groleau**

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

**Madame Micheline Grenier**

Vice-présidente et mairesse de la Municipalité de Saint-Frédéric

**Monsieur Sylvain Cloutier**

Maire de la Municipalité de Saint-Jules

**Monsieur René Leduc**

Secrétaire-trésorier du CA et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

### Membres non-votants :

**Monsieur Joël Giguère**

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

**Monsieur Jacques Berthiaume**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Frédéric

**Monsieur Gino Vachon**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

**Madame Patricia Labbé**

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

### Assistent également de la Régie :

**Monsieur Marc-André Paré**

Directeur général et greffier-trésorier

**Monsieur Israël Dodier**

Directeur incendie



### 1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022;
4. Affaires découlant du procès-verbal;
5. Comptes à payer 1er novembre au 31 décembre 2022;
6. Correspondance;
  - MMQ : ristourne 2021
  - FQM Assurances : Renouvellement de votre contrat d'assurance
7. Interventions novembre et décembre 2022;
8. Suivi budgétaire au 31 décembre 2022;
9. Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie;
10. Règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin;
11. Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires;
12. Module Prévention Mobile PG Solutions;
13. Rapport annuel SSI 2022;
14. Refinancement unité d'urgence;
15. Rémunération prévention résidentielle;
16. Fonds dédié nouvelle caserne;
17. Divers :
18. Période de questions;
19. Date de la prochaine réunion (22 février 2023);
20. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par René Leduc d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par Micheline Grenier que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2022 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2023-01-24-01

2023-01-24-02



2023-01-24-03

**4. Affaires découlant du procès-verbal**

- Aucun point

**5. Comptes à payer 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2022**

Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour les mois de novembre et décembre 2022.

Il est proposé par Sylvain Cloutier que les comptes à payer pour les mois de novembre et décembre 2022 pour un montant de 26 810,07\$ soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. Correspondance**

- MMQ : ristourne 2021

Une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour nous aviser du versement de la ristourne pour l'année 2021 au montant de 152\$.

- FQM Assurances : renouvellement de votre contrat d'assurance

FQM Assurances fait parvenir une lettre concernant le renouvellement de l'assurance de la Régie pour la prochaine année.

Il est proposé par Mario Groleau d'attester le dépôt de la lettre de FQM assurances en assemblée publique tel que requis dans la correspondance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2023-01-24-04

**7. Interventions novembre et décembre 2022**

Mario Groleau présente les différentes interventions des mois de novembre et décembre 2022 pour information.

**8. Suivi budgétaire au 31 décembre 2022**

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 31 décembre 2022 pour information. Il fait état d'un déficit de 1 171,90\$ avant l'audit de Blanchette Vachon.

2023-01-24-05

**9. Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie**

Il est proposé par Micheline Grenier d'adopter le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie portant le numéro 2022-04.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



2023-01-24-06

**10. Règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin**

Il est proposé par Sylvain Cloutier d'adopter le règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin portant le numéro 2022-03.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires**

La déclaration annuelle des intérêts pécuniaires de tous les administrateurs est déposée au conseil d'administration. Cette déclaration est obligatoire en vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

2023-01-24-07

**12. Module Prévention Mobile PG Solutions**

Considérant que la prévention résidentielle se fera maintenant à l'aide d'une tablette électronique, il est nécessaire d'acquérir un module additionnel soit Prévention Mobile de PG Solutions. Le coût de l'acquisition est de 770\$ avant taxes, des frais de formation de 802\$ avant taxes et des frais annuels de 173\$.

Il est proposé par René Leduc d'acquérir le module Prévention Mobile de PG Solutions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2023-01-24-08

**13. Rapport annuel SSI 2022**

Il est proposé par Mario Groleau et résolu unanimement d'accepter et adopter le dépôt du rapport annuel pour l'année 6 de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin du schéma de couverture de risque se déroulant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14. Refinancement unité d'urgence**

Marc-André Paré informe les administrateurs que le financement de l'unité d'urgence doit être renouvelé en mars 2023 et demande aux administrateurs si les municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Jules et de Saint-Séverin souhaitent continuer avec le financement ou payer le solde qui leur est attribuable. La municipalité de Saint-Frédéric n'est pas concernée, car sa part de l'unité d'urgence a été payée sans financement.



**15. Rémunération prévention résidentielle**

Ce point est reporté à la prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie.

2023-01-24-09

**16. Fonds dédié nouvelle caserne**

Considérant que le budget 2023 de la Régie comprend une somme de 20 000\$ servant pour les professionnels pour le projet de nouvelle caserne et que ce montant a été facturé sous forme de quote-part aux municipalités, il est proposé par Micheline Grenier de créer un fonds dédié de 20 000\$ pour les professionnels en vue de la construction de la nouvelle caserne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. Divers**

- Aucun point

**18. Période de questions**

- Aucune question

**19. Date et lieu de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 22 février 2023 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

2023-01-24-10

**20. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21h09 par Sylvain Cloutier que la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mario Groleau  
Président

Marc-André Paré  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.